

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE du Jeudi 13 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 07 avril 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Éric, Mme MAIMIR Evelyne, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle, Mme SALA Sylviane, Mme CRIPIA Marlène.

Absentes : Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme DACLIN Claudie, Mme MOUTON Marie-Joëlle.

Après avoir procédé à l'appel des membres, Monsieur Le Président, demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23/03/2023. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

M Gérard FORGUES est élu secrétaire de séance.

2023.02.01 A – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL CCAS 2023

Rapporteur : Monsieur FANTON, Président

RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale qui vous est présenté, a été établi sous la forme de la comptabilité M14 et sera voté par nature :

- au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif 2023 du C.C.A.S, s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant total de :

18 500,00 €

qui se décompose comme suit :

18 500,00 € pour la section de fonctionnement

Et à :

0,00 € pour la section d'investissement

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

011 - CHARGES DE GESTION GENERALE :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
11	Charges à caractère général	6 700,00	4 011,96	6 000,00
	<i>Fourniture de petit équipement</i>			
60632	Acquisition de petites fournitures diverses	500,00		100,00
6064	<i>Fournitures administratives</i>	500,00	88,66	100,00
6182	<i>Documentation</i>	200,00	118,68	200,00
	Règlement des abonnements UNCCAS			
6232	<i>Fêtes et cérémonies</i>			
	Organisation Noël Bleu	5 200,00	3 420,61	5 000,00
6261	<i>Frais d'affranchissements</i> : achat de timbres	300,00	0,00	300,00
62871	<i>Frais versés à la collectivité de rattachement :</i> Rbmt divers frais à la Mairie de Mirande		384,01	300,00

012 - CHARGES DE PERSONNEL :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
12	Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00	805,23	7 336,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement pour les services aides sociales et compta	8 000,00	400,95	5 336,00
6218	Autres Personnels extérieurs affectés à la gestion des RH		115,99	2 000,00
64131	<i>Rémunération principale non titulaires</i>		288,29	

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
65	Autres charges de gestion courante	4 500,00	672,20	4 500,00
6541	<i>Admissions en non valeurs</i>			500,00
	<i>Secours d'urgence</i>			
6561	Aides ponctuelles sociales facultatives	4 500,00	672,20	4 000,00

68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	404,00	203,40	664,00
6811	Amortissement sur une durée de 5 ans des matériels acquis. Ce montant se retrouve en recettes d'investissement, au chapitre 28	404,00	203,40	0,00
6817	Dotations pour dépréciations des actifs circulants Ce compte est utilisé pour comptabiliser les dépréciations des créances clients. Il permet de constater un risque d'impayé sur une créance d'assainissement.			664,00

LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

Article	Désignation	BP CCAS 2022	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
74	Dotations, subventions et participations	19 604,00	4 782,97	18 500,00
748	Autres attributions et participations Subvention versée par la commune.	19 604,00	4 782,97	18 500,00

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le budget 2023 du CCAS, comme présenté ci-dessus.

2023.02.01 B – BUDGET PRIMITIF RESIDENCE DE LEZIAN 2023

Rapporteur : Monsieur FANTON, Président

RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget primitif du Budget Annexe « Résidence de Lézian » qui vous est présenté, a été établi sous la forme de la comptabilité M22 et sera voté par nature :

- au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif 2023 de ce budget annexe, s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant total de :

538 900,00 €

qui se décompose comme suit :

457 400,00 € pour la section de fonctionnement

Et à :

81 500,00 € pour la section d'investissement

LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Elles se décomposent comme suit :

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	Proposition BP 2023
Groupe I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	15 400,00	15 362,67	33 400,00
Achats				
6023	Alimentation	0,00	663,87	
60611	Eau et assainissement	800,00	524,98	600,00
60612	Energie, électricité	2 500,00	1 062,72	2 000,00
60613	Chauffage	3 100,00	3 452,69	6 000,00
	Carburants			
60621	Remboursement du carburant à la Mairie de Mirande.	1 500,00	2 153,88	1 500,00
60622	Fournitures d'entretien	1 000,00	806,63	1 000,00
	Fournitures administratives			
60624	Frais de papeterie et fournitures de bureau.	500,00	153,12	300,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	63,38	
6063	Alimentation	1 000,00		1 000,00
6066	Fournitures médicales	100,00		
6068	Autres fournitures : Acquisition de petites fournitures diverses (masques, gants, téléphones, peinture, ...).	2 500,00	4 544,67	4 000,00
Services extérieurs				
6188	Autres frais divers Audit taxes foncières.	1 000,00	300,00	15 000,00
Autres services extérieurs				
6257	Réception	500,00	234,04	500,00
6262	Frais télécommunications	800,00	1 402,69	1 500,00

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	Proposition BP 2023
Groupe II	Dépenses afférentes au personnel	302 820,00	294 444,08	309 900,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement pour le service RH	6 000,00	0,00	
6218	Autres Personnels extérieurs pour le service finances.	0,00	2 770,49	6 000,00
6336	Cotisations CGFPT & CNFPT	2 000,00	2 210,64	2 500,00
	Autres impôts, taxes & vers. Assimilés sur rémunérations			
6338	Concerne la contribution de solidarité à l'autonomie des personnes âgées et handicapées.	670,00	673,95	700,00
	Rémunération principale titulaires			
64111	Rémunération brute versée au personnel titulaire.	253 700,00	252 805,84	260 000,00
	Rémunération principale non titulaires			
64131	Rémunération brute versée au personnel non titulaire.	11 650,00	9 042,24	11 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	9 550,00	10 868,52	11 000,00
6452	Cotisations caisse retraite CNRACL	15 650,00	13 827,09	15 000,00
	Cotisations aux organismes sociaux			
6458	Allocation temporaire d'invalidité pour le personnel titulaire.	400,00	87,00	500,00
	Versement aux autres œuvres sociales			
6474	Versement au CNAS.	2 500,00	2 120,00	2 500,00
	Médecine du travail, pharmacie			
6475	Règlement relatif aux visites médicales.	700,00	38,31	700,00

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	Proposition BP 2023
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	135 450,00	131 724,41	114 100,00
6132	Locations immobilières Concernent les loyers qui seront réglés à la société Gasconne d'HLM pour appartements en location N°20 et N°17 de la résidence.	11 500,00	11 350,21	11 800,00
6188	Autres frais divers Règlement des prestations dans le cadre du forfait autonomie.	12 000,00	10 481,10	20 000,00
61528	Entretien bâtiments Réfection appartements de la résidence, vérif. extincteurs, électriques, détecteur de fumée.	5 000,00	4 462,88	5 000,00
61558	Entretien autres matériels et outillage Coût copies, contrat entretien défibrillateur, déplacement coffret téléphone...	1 500,00	3 567,96	1 500,00
616	Primes d'assurances Règlement des contrats bâtiments, véhicules, statutaires du personnel, RC.	15 000,00	13 112,70	15 000,00
6182	Documentation Abonnement journaux.	500,00	399,00	400,00
623	Publicité, publications, relations publiques Redevances télévisuelles, achat pour fêtes.	1 000,00	325,90	400,00
63512	Taxes foncières	18 000,00	17 672,00	0,00
Autres charges de gestion courante				
6541	Admissions en non valeurs	0,00		
6578	Autres subventions Subvention à l'Amicale des Employés territoriaux.	250,00		300,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00	18,98	50,00
Charges financières				
6615	Intérêts des lignes de crédit Intérêts relatifs à la ligne de trésorerie.	1 000,00	790,45	1 000,00
6618	Autres charges d'intérêts (Intérêts remboursés à la Commune).	0,00	365,00	350,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes Intérêts relatifs à l'emprunt.	7 200,00	7 092,23	6 700,00
Charges exceptionnelles				
673	Titres annulés			
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	86,00	500,00
Dotations aux amortissements et aux provisions				
6811	Dotations aux amortissements Amortissement sur une durée de 5 ans des matériels acquis. Ce montant se retrouve en recettes d'investissement, au chapitre 28.	62 000,00	62 000,00	51 100,00

LES RECETTES de FONCTIONNEMENT

Elles se décomposent comme suit :

Groupe I : Produits de la tarification

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	Proposition BP 2023
Groupe I	Produits de la tarification	99 112,00	98 893,29	101 000,00
73418	Produits à la charge de l'utilisateur Il s'agit des loyers des appartements de la résidence de Lézian.	99 112,00	98 893,29	101 000,00

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	Proposition BP 2023
Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	298 243,95	288 750,53	315 870,00
6419	Remboursements sur charges (Remboursement de salaires de personnels rémunérés par le CCAS mais travaillant pour le compte du CIAS SAAD + loi SEGUR).	40 000,00	42 106,46	85 800,00
6459	Remboursements sur charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	500,00	
706	Prestations de service Encaissement des prestations de services Résidence de Lézian.	179 500,00	181 347,42	183 000,00

747	Fonds à engager Subvention versée par la commune.	67 743,95	55 000,00	27 070,00
7483	Forfaits des résidences autonomie Solde 2022 + 2023 (17 000 €).	11 000,00	9 795,50	20 000,00
7588	Autres produits divers : Arrondis retenue à la source.		1,15	

Article	Désignation	Proposition BP 2022	REALISE 2022 LEZIAN	Proposition BP 2023
Groupe 019	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	99,97	38 147,32
778	Autres produits exceptionnels Rbmt IJ et taxes foncières suite à l'audit.	0,00	99,97	38 147,32

002 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :

Article	Désignation	Proposition BP 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté Il s'agit du résultat excédentaire des exercices précédents.	2 382,68

LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent comme suit :

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	34 606,43	34 133,48	36 300,00
1641	Emprunts en euros	29 700,00	29 636,16	30 100,00
165	Dépôts et cautionnements remboursés	2 506,43	1 332,23	3 000,00
1687	Autres dettes	2 400,00	3 165,09	3 200,00

21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Article	Désignation	Proposition BP 2023
21	Immobilisations corporelles	30 474,17
2188	Autres immobilisations (dont groupe électrogène 3 300 €).	30 474,17

27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Article	Désignation	Proposition BP 2023
27	Autres immobilisations financières	1 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00

01 - Déficit d'investissement reporté

Article	Désignation	Proposition BP 2023
001	Déficit d'investissement reporté des exercices précédents.	13 725,83

RECETTES d'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent comme suit :

10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 400,00	3 070,00	10 000,00
10222	FCTVA Dotation de l'Etat basée sur les dépenses d'investissement éligibles et réalisées en 2021	2 400,00	3 070,00	10 000,00

13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

Article	Désignation	Proposition BP 2023
13	Subvention d'investissement	17 400,00
1318	CARSAT	
	Solde PAI 2020	5 305,00
	MSA	4 130,00
	LEADER	13 270,00

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Article	Désignation	Proposition BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00
	Dépôts et cautionnements	
165	Reprend les cautions versées par les nouveaux locataires des appartements de la Résidence.	3 000,00

ECRITURES D'ORDRES :

040 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Article	Désignation	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition BP 2023
28	Amortissements des immobilisations	62 000,00	62 000,00	51 100,00
	Cette recette représente une écriture d'ordre dont le montant est repris au compte 6811 des dépenses de fonctionnement.			
28131	Bâtiments	49 651,00	49 651,00	38 910,00
2812	Agencements et aménagements	3 206,00	3 206,00	5 300,00
28154	Matériel et outillage	425,00	425,00	420,00
28182	Matériel de transports	2 400,00	2 400,00	1 200,00
28183	Matériel de bureau	1 834,00	1 834,00	1 500,00
28184	Mobilier	532,00	532,00	270,00
28188	Autres immobilisations incorporelles	3 952,00	3 952,00	3 500,00

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le budget 2023 de la Résidence de Lézian, comme présenté ci-dessus.

2023.02.02 – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux (art. R. 2321-2 29° du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, le CCAS peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques au compte 6817 - « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant », la provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances. La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune. Pour 2023, le risque est estimé à 664 €.

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du CGCT,

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents, approuve la constitution de la provision semi-budgétaire pour créances douteuses à hauteur de 664 € au budget principal

2023 du CCAS de Mirande et inscrit cette somme en dépenses au compte 6817 - « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant ».

2023.02.03 – TARIF HORAIRE REMBOURSEMENT DES HEURES EFFECTUEES PAR LES AGENTS DE LA RESIDENCE DE LEZIAN POUR LE COMPTE DU CIAS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que certains agents de la Résidence de Lézien effectuent des heures pour le compte du CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne qui nous les rembourse mensuellement au coût de 18.55 €/h.

Il propose de fixer ce taux horaire à 20.41 €/H, à compter du 01/05/2023.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président, à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation du taux horaire à 20.41 €.

2023.02.04 - INDEMNITE D'OCCUPATION DU LOGEMENT SUITE AU DECES D'UN RESIDENT.

Monsieur Le Président indique qu'il est nécessaire de revoir le montant de l'indemnité d'occupation du logement qui sera facturée uniquement lorsque certaines familles tardent à déménager les effets personnels du résident décédé, ceci empêchant de remettre en location le logement concerné.

Il rappelle qu'au décès du résident, les héritiers doivent libérer l'appartement rapidement et que la facturation reste due pour le mois en cours.

Si l'appartement n'est pas restitué à la fin du mois facturé, il propose que cette indemnité d'occupation du logement intervienne et qu'elle soit due jusqu'à la remise des clefs.

A compter du 01/05/2023, le montant de cette indemnité, s'établit ainsi :

Type de logement	Année 2023
Loyer appartement T2	992,94 €
Loyer appartement T2 avec garage	1 049,04 €
Loyer appartement T3	1 119,25 €
Garage	59,82 €
Loyer logement N°20	1 149,41 €
Loyer logement N°17	1 159,71 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les montants de l'indemnité d'occupation du logement, suite au décès d'un résident, applicable une fois que le mois facturé arrive à son terme et ceci jusqu'à restitution des clefs, tels que présentés.

2022.02.05 - OBJET : PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CARSAT POUR FINANCER LES ACHATS ET TRAVAUX DE LA RESIDENCE DE LEZIAN.

Monsieur le Président du CCAS rappelle les projets prévus au Budget 2023 pour la Résidence de Lézien à savoir les achats de climatiseurs.

Il explique aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la CARSAT Midi- Pyrénées. Cet organisme peut participer à hauteur de 100% du montant des projets.

Par conséquent, il propose que le dossier de demande de subvention soit présenté avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	Montant TTC	Financement	Montant TTC
* Achat de climatiseurs	19 860,00 €	* CARSAT Midi-Pyrénées	19 860,00 €
TOTAL	19 860,00 €		19 860,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les projets dont les crédits sont inscrits au Budget 2023**
- autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la CARSAT et d'autres éventuels partenaires.**
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette opération.**

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.